

VOTRE CALENDRIER

IFI 2019

DÉCLARATION IFI COUPLÉE AVEC DÉCLARATION D'IMPÔT SUR LE REVENU

par voie postale :

par voie Internet :

Date limite de déclaration de l'IFI et de versement de votre don	16 mai	21 mai (dép. 1 à 19) 28 mai (dép. du 20 au 49) 04 juin (dép. du 50 au 976)
Date limite de paiement de l'IFI	16 septembre ou 15 novembre en fonction de l'avis reçu	21 septembre ou 20 novembre en fonction de l'avis reçu
Justificatif à fournir à l'administration fiscale	Pas de nécessité de fournir de justificatif (uniquement sur demande)	

Service Dons & Legs

117, rue du Faubourg du Temple - 75010 Paris

01 71 39 70 26 ou 27

dons@ose-france.org